

## **Une collection du Musée d'art et d'histoire**

En 1996 a été signée une convention entre Kraft-Jacobs-Suchard (Suisse A.A.), l'Etat de Neuchâtel et la Ville de Neuchâtel, touchant l'ensemble du fonds Suchard-Tobler. L'entreprise Kraft-Jacobs-Suchard a fait don de cette collection ainsi que du fonds d'archives écrites à l'Etat de Neuchâtel. Comme l'entreprise Suchard avait son siège en ville de Neuchâtel, la collection d'objets et d'images, ainsi que le fonds d'archives de l'entreprise ont été placés sous la responsabilité du conservateur du département historique du Musée d'art et d'histoire. En 2009, le fonds Suchard-Tobler a été intégré pleinement dans les collections du département historique. La gestion des documents écrits relève des Archives de la Ville de Neuchâtel.